

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**LES HERMAUX - Commune**

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE\_001\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	6
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri SEGUIN.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC  
Représentés :  
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte unique financier - LES HERMAUX 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	127 517,56	60 308,73	0,00	60 308,73	127 517,56
Opérations exercice	168 339,25	376 439,57	166 270,52	166 363,69	334 609,77	542 803,26
Total	168 339,25	503 957,13	226 579,25	166 363,69	394 918,50	670 320,82
Résultat de clôture		335 617,88	60 215,56			275 402,32
Restes à réaliser	0,00	0,00	14 480,00	0,00	14 480,00	0,00
Total cumulé	0,00	335 617,88	74 695,56	0,00	14 480,00	275 402,32
Résultat définitif		335 617,88	74 695,56			260 922,32

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par au 1er adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir au 1er adjoint, Pierre-Henri SEGUIN, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Pierre-Henri SEGUIN  
Président de séance

Monsieur Jérémy SOLIGNAC  
Secrétaire de séance




Date de transmission de l'acte: 10/04/2025  
Date de réception de l'AR: 10/04/2025  
048-214800732-DE\_001\_2025-DE  
A G E D I

DE\_001\_2025

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Date d'édition : 14/03/2025

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion
M Michel MEYRUEIX	du 01/02/2024	au 14/03/2025
MME noeline DETE	du 02/01/2024	au 31/01/2024
M christian BLAYAC	du 01/01/2024	au 01/01/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

**Observations :**

COQUEL-POUSSY Nathalie (1017447153-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFIP DE LA LOZERE, le 18/03/2025

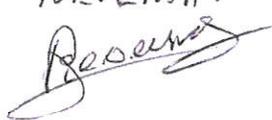
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
MEYRUEIX Michel (1013359493-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

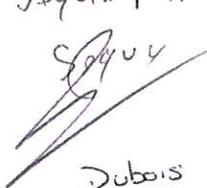
A MARVEJOLS, le 18/03/2025

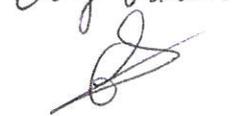
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

les Hermaux, le 8 AVR. 2025

*Weyssier*  


REVERSAT  


Soquin PH  


Gdy Jincart  


Dubois DS



Solignac  




Date de transmission de l'acte: 10/04/2025  
Date de reception de l'AR: 10/04/2025  
048-214800732-BF\_002\_2025-BF  
A G E D I



## COMMUNE DE LES HERMAUX

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – BP Général

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## Note de présentation du COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 Budget général

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	335 617.88 €
Dépenses de fonctionnement	- 74 695.56 €
Résultats de l'année 2024	260 922.32 €

#### 1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 63 801.30 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 11 448.70 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 47 884.91 € pour l'année 2023. Elles étaient de 49 000 € en 2023 et de 45 691.45 € en 2022.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 47 326.04 €.

En 2024, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 6 500€

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 1 089 €. Elles étaient de 1 200 € en 2023.

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation
011	Charges à caractère général	44 067.47	63 801.30	44.78%
012	Charges de personnel	45 151.34	47 884.91	6.05%
014	Atténuation de produits	5 686	5 544	-2.50%
65	Autres charges de gestion courante	47 723.69	47 326.04	-0.83%
66	Charges financières	1 634.77	1 089	-33.39%
67	Charges exceptionnelles	0	25	
	Total des dépenses	144 263.27	165 670.25	14.84%

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

**1) Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Pour un montant de 0 € en 2024. Il était de 3 376.60 € en 2023.

**2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : *RODP Orange, EDF et SAS*
- Des ventes de concessions dans le cimetière : *Casurnes columbarium*
- *Vente de bois*
- *Redevance Salle des Fêtes*
- *Remboursement frais par des tiers (participation EDF : salle des fêtes)*

**3) Les impôts et taxes (chapitre 73)**

**Les taux d'imposition communaux sont :**

Taxe sur le foncier bâti : 30.18 %

Taxe sur le foncier non bâti 181.71%

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,4 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
<b>73 111 – Taxes foncières et d'habitation</b>	43 524.67 €	44 092.27 €	46 246.88€
Variation en pourcentage		1.013% / 2022	4.89% / 2023
Variation en valeur		+ 564.60 € / 2022	2154.61 € / 2023

Le chapitre 73 regroupe également 2 374€.

#### **4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :44 419€.

Le chapitre 74 regroupe également 71 016.16€.

#### **5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 29 282.05 € (montant en légère augmentation par rapport à 2022 et 2023).

#### **6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 0 €.

#### **7) Atténuations de charges (chapitre 013)**

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 0 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation entre 2023 et 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	100 768.76	127 517.56	260 922.32	104.61%
013	Atténuation de charges	6 838.3	3 376.60	-	-
70	Produits des services	10 298.06	91 215.76	182 562.12	100.14%
73	Impôts et taxes	43 524.67	46 296.27	46 246.88	-0.11%
74	Dotations et participations	140 815.40	116 795.07	114 685.16	-1.81%
75	Autres produits (dont loyers)	30 491.72	29 796.84	29 282.05	-1073%
77	Produits exceptionnels	225.96	343.44	-	-

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	166 363.69 €
Dépenses d'investissement	- 166 270.52 €
Résultats de l'année 2024	93.17 €

#### b) Excédent à reporter au budget primitif 2025

60 215.56€

#### c) Solde des restes à réaliser : 14 480 € (2 480 frais d'études + 12 000 mise en valeur du patrimoine local)

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 4 205.36 € en 2024.

Pour mémoire, la commune a un emprunt contracté, à taux variables, auprès du Crédit Agricole.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 23 920.96 €.

#### - 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants : la salle des fêtes, la sécurisation de l'aire de jeux, enfouissement réseaux au Pont RD 56-côté ouest, table d'orientation, la voirie de la Rouvière

#### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 163 694.69 €. Elles comprennent :

#### - **Les recettes réelles 163 694.69 €**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 41 065.07 € (chapitre 13) qui émanent principalement de travaux.
- Du FCTVA pour 5 815.49 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 116 814.13 €.

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

048-214800732-BF\_002\_2025-BF

A G E D I